



Je protège mon jardin, mon potager et l'eau de mon bassin versant!

La Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »

signature officielle dans le Trégor
le 20 mars à Lannion

Pourquoi une charte :

- La France est le 1^{er} consommateur de pesticides en Europe, le 4^e dans le monde.
- Le désherbage chimique représente près de 80 % des utilisations de pesticides par les particuliers. 1 300 tonnes des pesticides sont utilisées en jardins.
- La Bretagne souffre d'une contamination importante des eaux par les pesticides.

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est donc devenue une question de santé publique. Les particuliers et jardiniers amateurs sont concernés et leurs pratiques doivent évoluer.

Bibli'eau

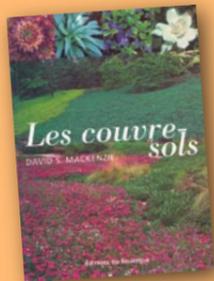
→ **Coccinelles primevères mésanges...**
La nature au service du jardin
Denis Pépin et Georges Chauvin
(Ed. Terre Vivante, 2008)



→ **Pucerons, mildiou, limaces...**
Prévenir, identifier, soigner bio
Jean-Paul Thorez
(Ed. Terre Vivante, 2008)



→ **Les couvre-sols**
David S. Mackenzie
(Ed. du Rouergue, 2007)



L'origine de la charte :

Créée dans le cadre du programme « Eau et pesticides* », la charte « **Jardiner au naturel, ça coule de source !** » est née de la volonté de mieux informer les particuliers des problèmes posés par les pesticides tant sur l'eau que sur l'environnement et la santé publique. Trop souvent présentés comme une solution incontournable d'entretien du jardin et des abords de la maison, **les pesticides nuisent à la santé humaine et perturbent les équilibres écologiques.**

La 1^{re} charte a été signée en 2005 sur le territoire de l'agglomération rennais avec 25 jardinerie. Depuis, elle s'est étendue sur le territoire de Brest, Douarnenez, Quimper... Et en 2009, elle arrive dans les Côtes d'Armor sur l'Argoat et le Trégor.

Les objectifs de la charte :

Cette charte est signée entre les collectivités, les associations et les jardinerie. Son principal objectif est de **diminuer durablement la consommation de produits phytosanitaires de jardin.** Pour cela, les jardinerie s'engagent à limiter la vente de pesticides, à former leurs vendeurs sur les alternatives aux pesticides et à développer leur offre et leurs conseils sur les alternatives non chimiques auprès des jardiniers amateurs.



* Les objectifs du programme « Eau et pesticides »

- Amener à une prise de conscience des effets nocifs des pesticides sur la santé et l'environnement.
- Faire évoluer les pratiques en promouvant les techniques sans pesticides d'entretien des jardins et des espaces publics.

Le territoire concerné :

Le territoire visé par la charte du Trégor regroupe les Bassins Versants du Léguer, du Jaudy-Guindy-Bizien et de la Lieue de Grève, c'est-à-dire 75 communes.

Les enseignes partenaires



Comment repérer un magasin signataire de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » ?

Chaque magasin signataire disposera d'**affiches** à l'entrée annonçant son engagement dans la charte. De plus, vous retrouverez aux différents rayons jardinage des **logos** permettant d'identifier un produit ou un matériel écologique (dit alternatif aux pesticides).

Qu'est-ce qui va changer dans nos jardinerie ?



PLUS DE CHOIX DE MATÉRIAUX ALTERNATIFS ET DE PRODUITS DITS « BIO » DISPONIBLES EN MAGASINS :

Les gammes de produits, d'outils et de matériels alternatifs tels que les différents paillages, les plantes couvre-sols, les engrais verts, les tondeuses à mulching, les biobêches et bien d'autres vont être développés. Vous pourrez identifier un **produit « bio »** ou un **outil de jardinage au naturel** par un **stop produit**, une **réglotte verte** ou tout autre **support de couleur verte portant le logo de la charte.**

A contrario, les **produits phytosanitaires chimiques** seront marqués par une **réglotte rouge** informant des risques et des nuisances engendrés par les pesticides.

PLUS DE DISPONIBILITÉ DE LA PART DES VENDEURS ET PLUS DE CONSEIL :

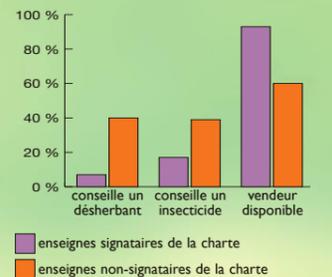
Les vendeurs des jardinerie signataires sont formés pour mieux vous conseiller sur les méthodes du jardinage au naturel, les outils adaptés et les produits « bio ». Il s'agit de conseiller le bon produit pour le bon usage sachant que le meilleur produit de traitement est celui que l'on n'utilisera pas, qu'il soit chimique ou bio... Le B.A-BA du jardinage au naturel est le préventif ou comment concevoir son jardin pour ne pas avoir à passer des heures à l'entretenir et pour ne pas avoir recours à des produits chimiques de désherbage ou de traitement contre les nuisibles. Pour cela, le vendeur s'appuiera sur des **jardifiches** ainsi que des **livrets édités par la MCE***. Chaque jardifiche aborde une thématique du jardin et apporte des conseils pratiques sur le potager, la pelouse, les terrasses, etc. Elles seront gratuites et à votre disposition dans vos magasins signataires.

Les **livrets de la MCE** sont des guides adressés au jardinier amateur et dans lesquels sont expliquées les bases du jardinage au naturel. Vous vous posez des questions sur comment composter, sur comment favoriser la biodiversité dans votre jardin ou comment pallier le développement des mousses dans votre pelouse ? Venez consulter les livrets dans votre jardinerie signataire la plus proche ou commandez-les auprès de votre Bassin Versant (tarif : 1 € le livret) (**voir dans l'encadré des contacts**).

Pour quels résultats ?

Cette charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » est-elle efficace ?

Oui. Voici les résultats d'une enquête réalisée par Eau et Rivières de Bretagne en 2007 sur l'ensemble du territoire breton. Deux chartes sont déjà signées : sur le Bassin Rennais et sur le Bassin Versant de la Rade de Brest. Cette enquête a été menée dans les jardinerie, les magasins de bricolage et dans les supermarchés. Parmi eux, des magasins sont engagés dans la démarche. Il est clair que le conseil auprès des clients y a évolué et va dans le bon sens.



Contacts

Comité de Bassin Versant du Léguer : Nadège GICQUEL - 02 96 05 09 24 - nadege.gicquel@lannion-tregor.com
Comité des Bassins Versants de la Lieue de Grève : Frédérique SUAREZ - 02 96 05 93 83 - frederique.suarez@lannion-tregor.com
Comité des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien : 02 96 15 19 19
Eau et Rivières de Bretagne : Dominique LE GOUX - 02 96 21 14 70 - delegation-22@eau-et-rivieres.asso.fr
Jardins pour Demain : Philippe MUNIER - 09 50 24 95 32 - alliorhounaet@free.fr
***Maison de la Consommation et de l'Environnement :** Guénaëlle LANEZ - 02 99 30 35 50 - www.mce-info.org

Vous avez des questions, vous voulez en savoir plus, contactez-nous au 02 96 05 09 24.